



Mairie
De
Massoins

Massoins, le 5 juin 2026

**Compte-rendu de la Réunion en Mairie de MASSOINS,
Du Conseil Municipal du 5 juin 2026**

Présidence de l'assemblée :

Elus Présents : M. Baud Philippe, Mme Caprile Aurore, M. Fiorucci François, Mme Fiorucci Martine, M. Champoussin Gilbert, M. Solimeis Eric, M. Bellu Marcel, M. Rieneck Denis, M. Charbey Alexandre, Mme Ommeval Jade, Mme Picot Corinne.

Secrétaire de séance.....CAPRILE Aurore..... (QUI DEVRA SIGNER LES
DELIBERATIONS)

La séance a commencé à19H02.....

Ordre du jour :

1° Approbation du PV du 17 mai 2026

2° Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à l'État Descriptif de Division

3° Reprise de l'élaboration de la carte communale

Questions diverses :

- Mise à disposition des caves disponibles, choix des tarifs
 - Décision de rénover l'appartement de l'ancienne mairie
 - Décision de l'utilisation du local RDC ancienne mairie
 - Sécurisation de la traversée du village

AC E.S CG-# CP-PB FF R 2

1) Approbation du PV du 17 mai 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 mai 2026.

Vu le Code Général des collectivités et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 17 mai 2026 a préalablement été rédigé par le secrétaire de séance et arrêté au commencement de la séance suivante.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par M voix pour 0 voix contre et 0 abstention, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2026 tel qu'annexé.

2) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à l'État Descriptif de Division

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu la vente d'un bien, concernant l'immeuble situé 47 Carriero Principalo, cadastrée section B numéro 236.

Considérant la nécessité de signer un État Descriptif de Division (EDD) et, le cas échéant, tous actes et pièces annexes nécessaires à la formalisation (plans, annexes techniques, attestations, rectifications, dépôt/réquisitions au service de publicité foncière) ;

Considérant l'intérêt communal de régulariser la situation juridique et descriptive du bien afin de permettre la vente.

Après en avoir délibéré par M voix pour 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal :

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer, au nom de la commune, tout acte d'État Descriptif de Division (EDD) relatif à immeuble situé 47 Carriero Principalo, cadastrée section B numéro 236, ainsi que tout document, pièce, annexe, plan, rectificatif, et formalité utile à établissement, signature, dépôt, publication et exécution dudit EDD.
- à signer les actes notariés et/ou sous seing privé nécessaires ;
- à solliciter et signer les réquisitions, attestations, demandes de publication et pièces auprès du service de publicité foncière ;
- de signer tout document demandé par le notaire, géomètre-expert, syndic, services de l'État, et toute administration compétente, dans le cadre strict de l'EDD.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet conformément au CGCT et affichée/publiée selon règles en vigueur.

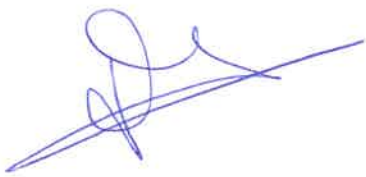
AC E.S CG ~~EB~~ CP. PB FF AC bb

3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 abstention, par 11 voix pour, et par 0 voix contre

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois.

Le Secrétaire de séance

 Alexandre
 Denis Riencourt
 Alexandre Charbon

 PO Fiorucci
 Martine

 Breun

AC ES CG ~~HB~~ CP' PB FF AE

